



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1816

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguot, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1816**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a supprimé la procédure de remembrement au profit de celle de l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF). Elle a confié aux Départements cette compétence d'AFAF à compter du 1er janvier 2006.

La création de la Métropole de Lyon par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a, de fait, transféré à la Métropole la compétence en AFAF.

Créée par la délibération du Conseil n° 2015-0590 du 21 septembre 2015, la Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF) est une autorité administrative appelée à statuer sur les contestations des décisions des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier. Ses décisions sont soumises à recours pour excès de pouvoir. Ont été désignés, par cette même délibération, pour représenter la Métropole :

- titulaires :

- . M. Roland CRIMIER,
- . Mme Agnès GARDON-CHEMAIN,

- suppléants :

- . M. Pierre GOUVERNEYRE,
- . M. Bruno CHARLES.

II - Modalités de représentation

Définie par les articles L 121-8, L 121-9 et R 121-7 du code rural et de la pêche maritime, la CMAF comprend, notamment, 4 Conseillers métropolitains, auxquels s'ajoutent 4 suppléants désignés dans les mêmes conditions, ainsi que 2 Maires de Communes rurales et leurs 2 suppléants, Maires de Communes rurales.

Compte tenu, d'une part, de la nécessité de désigner un suppléant pour chacun des 4 représentants de la Métropole de Lyon, d'autre part, du fait que, selon l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016, seules 5 Communes sont rurales au sein du territoire métropolitain et de la nécessité de nommer dans l'arrêté constitutif de la CMAF 2 Maires titulaires et 2 Maires suppléants issus de ces mêmes Communes, il apparaît nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Créée par la délibération, etc." il convient de supprimer les mentions de "titulaires" et "suppléants" et de lire :

"Ont été désignés, par cette même délibération, pour représenter la Métropole :

. M. Roland CRIMIER,

. Mme Agnès GARDON-CHEMAIN,

. M. Pierre GOUVERNEYRE,

. M. Bruno CHARLES."

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Désigne monsieur Roland CRIMIER, madame Agnès GARDON-CHEMAIN, messieurs Pascal DAVID et Bruno CHARLES en tant que titulaires et monsieur Pierre DIAMANTIDIS, madame Murielle LAURENT, messieurs Lucien BARGE et Richard LLUNG en tant que suppléants pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission métropolitaine d'aménagement foncier (CMAF).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.